



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 110474

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le soldat franco-israélien retenu en otage. Beaucoup de Français ne comprennent pas pourquoi il n'est pas cité parmi les otages français retenus à travers le monde lors des multiples appels à soutien quotidien sur les chaînes publiques de télévision, alors que sa situation nécessite la même protection et les mêmes droits que les autres otages français de la part des autorités. Cette discrimination est difficilement compréhensible. C'est pourquoi il souhaiterait que ça soit réaffirmé, avec la même vigueur que celle manifestée pour une Franco-colombienne, que la France soutient son ressortissant et cherche des solutions à sa libération.

Texte de la réponse

La France salue la libération de Gilad Shalit, plus de cinq ans après son enlèvement, le 25 juin 2006. Notre compatriote se trouve enfin parmi les siens. Il est libre. Notre ambassadeur à Tel-Aviv lui a remis, dès le lendemain de sa libération, une lettre du Président de la République exprimant la joie et l'émotion de la France de le savoir enfin de retour chez lui. La France, et en premier lieu le Président de la République, n'a eu de cesse de faire tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter la libération de notre compatriote. Nous avons, tout au long de ces cinq années, été associés aux efforts de médiation successifs. Il faut saluer le rôle décisif des nouvelles autorités égyptiennes dans cet accord. Notre coopération avec les autorités israéliennes a été constante. Le Président Peres a appelé, le jour même de la conclusion de l'accord de libération, le Président de la République pour remercier la France pour ses efforts de tous les instants. La France tient à saluer le courage des autorités israéliennes, qui ont su prendre une décision difficile pour ramener en Israël l'un des leurs. Elle forme le vœu que cette libération soit l'occasion d'avancer dans les prochains mois vers une levée progressive du blocus de Gaza, en lien avec l'Autorité palestinienne ; et que l'esprit de compromis qui a permis d'aboutir à cet accord permette également une reprise du dialogue entre Israéliens et Palestiniens en vue d'une paix juste et durable qui réponde aux aspirations légitimes des peuples de la région. Enfin, Gilad Shalit est un citoyen français de plein droit. Le Gouvernement français avait, avant sa libération, officiellement sollicité France Télévisions pour que sa situation soit évoquée à chaque fois que l'était celle des autres ressortissants français retenus en otage dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110474

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5933

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 470